

Numéro de dossier : 1084400002

Unité administrative responsable	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Objet	Soumettre pour adoption au conseil municipal, en vertu de l'article 89 (paragraphe 5) de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment résidentiel et commercial sur la rue Sainte-Catherine ouest, entre les rues Chomedey et Lambert-Closse, à des fins de résidence étudiante - Résidences Séville.

Sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires

♦ Commentaires

Ci-joints le projet de règlement adopté en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal et les annexes afférentes :



Règlement 89 Séville final.doc ANNEXE A.pdf ANNEXE B.pdf Annexe_C.JPG

Ci-joints le projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et les annexes afférentes :



Règl. modifiant le P.U.doc Annexe 1.pdf ANNEXE 2.jpg

Numéro de certificat (ou note)

Responsable de l'intervention

Marjolaine PARENT

Avocate

Tél. : 872-3834

Date: 2009-02-02

Endossé par:

Benoit DAGENAI

Avocat Chef d'équipe

Contentieux

Tél. :872-3834

Date d'endossement: 2009-02-02

Numéro de dossier :1084400002